







Majeure en études classiques

FACULTÉ DES ARTS ET DES SCIENCES CENTRE D'ÉTUDES CLASSIQUES

Sommaire et particularités

NUMÉRO	1-095-2-0
CYCLE	1 ^{er} cycle
TITRE OFFICIEL	Majeure en études classiques
TYPE	Diplôme
CRÉDITS	60 crédits
COTE R MINIMALE	20,000

-  Admission à l'automne et à l'hiver
-  Temps plein
-  Temps partiel
-  Offert au campus de Montréal
-  Stages facultatifs
-  Possibilité de séjour d'études à l'international

Personnes-ressources

INFORMATION SUR LE PROGRAMME

Hélène Leduc 514 343-6486

helene.leduc@umontreal.ca

Elsa Bouchard (514) 434-6111 poste 38472

elsa.bouchard@umontreal.ca

INFORMATION SUR L'ADMISSION

Admission

<https://admission.umontreal.ca/nous-joindre/demande-dinformation/nature/admission/>

Présentation

Les études classiques vous invitent à découvrir les deux civilisations anciennes de la Méditerranée qui ont façonné notre culture occidentale, soit la Grèce et la Rome antiques.

Ces études regroupent essentiellement trois disciplines:

- la philologie (étude des textes grecs et latins antérieurs à l'existence de l'imprimerie et de leur édition),
- l'archéologie,
- les histoires grecque et romaine.

Les études classiques proposent un regard sur le passé pour approfondir nos connaissances du monde actuel et pour analyser les fondements de notre langue, de notre pensée et de notre culture.

La majeure permet de s'initier aux différentes spécialisations des études classiques et peut être combinée à une mineure dans une discipline connexe pour former un baccalauréat par cumul.

Objectifs

Ce programme exige une formation dans une des deux langues anciennes, le grec ou le latin, complétée par une initiation aux autres sous-disciplines. Ce programme offre un atout intéressant lorsque combiné à une formation dans un autre domaine d'études où la connaissance d'une de ces deux langues représente un avantage certain.

Forces

- Possibilité d'un stage d'un mois en Grèce sur le site de l'antique Argilos.
- Laboratoire d'archéologie abritant une importante collection de vases et de fragments qui proviennent de différentes régions du bassin méditerranéen.
- Conférences données par des chercheurs réputés.
- Concours annuel de traduction organisé par la Société canadienne des études classiques – les étudiants de l'UdeM y font très bonne figure.
- Enseignement donné par des spécialistes renommés pour la qualité et la variété de leurs activités de recherche.

Exemples de professions possibles

On retrouve des diplômés de cette discipline au sein des professions suivantes. Il est toutefois important de noter que la plupart des professions requièrent minimalement un baccalauréat et souvent un niveau supérieur d'études universitaires. Informez-vous!

- **ARCHÉOLOGUE**
- **ETHNOLOGUE**
- **HISTORIEN**

Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, le candidat doit être titulaire du diplôme d'études collégiales (DEC) décerné par le ministre de l'Éducation du Québec ou faire la preuve d'une formation équivalente au DEC.

Exigence de français à l'admission

Pour être admissible, tout candidat doit fournir la preuve d'un niveau de connaissance du français correspondant à celui exigé pour ce programme d'études. À cette fin, il doit :

- soit avoir réussi l'Épreuve uniforme de français langue et littérature, au collégial, du ministère de l'Éducation et Enseignement supérieur du Québec.
- soit avoir obtenu au minimum 605/990 au TFI ou B2 en compréhension orale et en compréhension écrite au TEF, TCF, DELF ou DALF (voir la liste détaillée des tests et diplômes acceptés) au cours des 24 mois précédant le début du trimestre d'études visé par la demande d'admission.

Remarques

- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Dates limites de dépôt des demandes d'admission

Assurez-vous de respecter ces périodes d'admission par trimestre avant le dépôt d'une demande.

Automne

- **Automne 2021:** Du 15 août 2020 au 1^{er} août 2021
- **Automne 2022** (à compter du 15 août 2021)
 - Candidats avec uniquement des études collégiales au Québec : **1^{er} mars 2022** ?
 - Candidats inscrits (ou ayant été inscrits) dans une université : **1^{er} février 2022** ?
 - Candidats avec des études hors Québec : **1^{er} février 2022** ?

Hiver

- **Hiver 2022:** Du 15 août 2021 au 1^{er} novembre 2021

Structure du programme (1-095-2-0)

Version 04 (A12)

La majeure comporte 60 crédits.

Légende: CR. : crédit, H. : horaire, J : jour, S : soir

SEGMENT 73

Les crédits de la majeure sont répartis de la façon suivante : 18 crédits obligatoires, 39 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 73A

Obligatoire - 18 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
GRC 1031	Introduction à la littérature grecque	3.0J	HST 2108	Rome : des origines aux Antonins	3.0
HGL 1011	Initiation à l'archéologie grégoromaine	3.0	HST 2110	Grèce antique : des Minoens à Chéronée	3.0J
HGL 2005	Méthodes de recherche en antiquité	3.0J	LAT 1031	Histoire de la littérature latine	3.0S

Bloc 73B Langue 1 : apprentissage

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.
GRC 1111	Initiation à la langue grecque 1	3.0S
LAT 1111	Initiation à la langue latine 1	3.0S

Bloc 73C Langue 2 : apprentissage

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.
GRC 1121	Initiation à la langue grecque 2	3.0S
LAT 1121	Initiation à la langue latine 2	3.0S

Bloc 73D Langues : lecture de textes

Option - Minimum 3 crédits, maximum 15 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
GRC 2011	Grec intermédiaire	3.0S	LAT 2011	Latin intermédiaire	3.0J
GRC 2021	Grec avancé (A)	3.0J	LAT 2021	Latin avancé (A)	3.0J
GRC 2031	Grec avancé (B)	3.0	LAT 2031	Latin avancé (B)	3.0

Bloc 73E Littérature

Option - Maximum 18 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
GRC 3100	Poésie hellénistique	3.0J	LAT 3120	Poésie épique latine	3.0
GRC 3140	La tragédie et la comédie	3.0	LAT 3130	Poésie lyrique et élégiaque latine	3.0J
GRC 3165	Les poètes lyriques	3.0	LAT 3140	Historiens romains	3.0J
GRC 3170	Xénophon, Platon et Aristote	3.0S	LAT 3160	Le théâtre romain	3.0
LAT 3100	Poésie didactique latine	3.0			

Bloc 73F Histoire

Option - Maximum 18 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
HGL 1021	Mythe et religion en Grèce ancienne	3.0J	HST 2111	L'Égypte et la Mésopotamie anciennes	3.0J
HGL 1031	Mythe et religion dans le monde romain	3.0J	HST 2113	Grèce antique : d'Alexandre à Auguste	3.0
HGL 3021	Questions d'histoire ancienne	3.0	HST 3105	Économie et société grecques	3.0
HST 2109	Rome : des Antonins à l'empire tardif	3.0J	HST 3111	Systèmes économiques et sociaux à Rome	3.0

Bloc 73G Archéologie

Option - Maximum 18 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
HGL 2030	Archéologie de la préhistoire égéenne	3.0	HGL 2062	Archéologie : Le Bas Empire	3.0J
HGL 2032	Archéologie du monde hellénistique	3.0J	HGL 2422	Stage pratique en archéologie	6.0
HGL 2050	Méthodes et techniques en archéologie	3.0	HGL 3040	Aspects d'archéologie classique	3.0
HGL 2060	Archéologie : Étrurie et monde italique	3.0J	HGL 3070	Architecture et urbanisme romains	3.0
HGL 2061	Archéologie de la République et du Haut Empire	3.0			

Bloc 73H Philosophie

Option - Maximum 6 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
PHI 1800	Des présocratiques à Aristote	3.0J	PHI 2810	Aristote	3.0
PHI 2800	Platon	3.0	PHI 2820	Philosophie hellénistique	3.0

Bloc 73I Théorie linguistique et littéraire

Option - Maximum 6 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
FRA 2008	Théories et méthodes critiques	3.0J	LCO 1000	Introduction à la littérature comparée	3.0S
FRA 2311	Poétique et théorie des genres	3.0	LCO 2030	Littérature, technologies et médias	3.0
FRA 2314	Théorie et analyse du discours poétique	3.0J	LCO 3010	Théories de la littérature	3.0J
FRA 3302	Rhétorique et argumentation	3.0J	LNG 1400	Notions de phonétique et de phonologie	3.0J S
FRA 3308	Littérature et linguistique	3.0J	LNG 1540	Notions de syntaxe	3.0J
FRA 3314	Littérature et philosophie	3.0J	LNG 1955	Notions générales de linguistique	3.0J
FRA 3359	La recherche en littérature	3.0J			

Bloc 73J Compléments linguistiques

Option - Maximum 9 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
ALL 1901	Allemand 1 (niveau A1.1)	3.0J S	ETM 2200	Latin médiéval 1	3.0J
ALL 1902	Allemand 2 (niveau A1.2)	3.0J S	GRM 1901	Grec moderne 1 (niveau A1.1)	3.0S
ALL 1903	Allemand 3 (niveau A2.1)	3.0J S	GRM 1902	Grec moderne 2 (niveau A1.2)	3.0S
ALL 1911	Lire en allemand 1 (niveau A1-A2)	3.0J	GRM 1903	Grec moderne 3 (niveau A2.1)	3.0S
ALL 1912	Lire en allemand 2 (niveau B1)	3.0J	ITL 1901	Italien 1 (niveau A1)	3.0J S
ALL 1913	Lire en allemand 3 (niveau B2.1)	3.0J	ITL 1902	Italien 2 (niveau A2)	3.0J S
ANG 1053	English Grammar 2	3.0J	ITL 1903	Italien 3 (niveau B1.1)	3.0S
ANG 1103	Composition: Critical Writing	3.0J	ITL 1904	Italien 4 (niveau B1.2)	3.0S

Bloc 73K Tutorat

Option - Maximum 6 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.
HGL 3170	Voyage d'études	3.0
HGL 3423	Lectures dirigées	3.0

Bloc 73Y

Option - 3 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.
ANT 2020	Anthropologie de la religion	3.0S

Bloc 73Z

Choix - 3 crédits.

Programmes d'études à explorer

D'autres candidats intéressés par ce programme ont aussi déposé une demande d'admission dans les programmes suivants :

PROGRAMMES D'ÉTUDES	TYPE	CRÉDITS	NUMÉRO	PÉRIODE
Anthropologie	Majeure	60 crédits	1-050-2-0	Jour
Histoire de l'art	Baccalauréat	90 crédits	1-170-1-0	Jour
Histoire de l'art	Majeure	60 crédits	1-170-2-0	Jour
Études classiques	Baccalauréat	90 crédits	1-095-1-0	Jour
Études classiques	Mineure	30 crédits	1-095-4-0	Jour

Règlement des études de 1^{er} cycle

Consulter les règlements des études de 1^{er} cycle : <http://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-des-etudes-de-premier-cycle/>

Règlement propre à ce programme d'études

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Avant d'entreprendre les cours du bloc 73E, l'étudiant doit suivre deux cours de langue grecque (GRC2011, et GRC2021 ou 2031), ou de langue latine (LAT2011, et LAT2021 ou 2031).

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international* (TFI), a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au Diplôme en études classiques. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.